



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-391**

**Séance publique du**

**28 septembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1137875-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓

**OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2017**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Aménagement  
Opérations d'aménagement

**Nomenclature : 8.4**  
Aménagement du territoire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. GALLESE Alexandre

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ZAC DE LA CONSTANCE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER  
ANNUEL 2017- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°DL.2015-354 du 23 juillet 2015, vous avez souhaité confier à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES, l'aménagement de la ZAC de La Constance. Le contrat de concession signé le 10 septembre 2015 a été notifié à la SPLA le 12 septembre 2015. Conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et au contrat de concession, cette dernière a communiqué à la Ville, le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2017 approuvé par son Conseil d'Administration du 18 avril 2018.

Au cours de la première année de concession (2016), le jury du concours international d'urbanisme a désigné lauréat le projet présenté par l'Agence DEVILLERS associée au bureau d'études INGEROP. Le marché a été attribué au groupement DEVILLIERS et Associés, INGEROP, FERNANDEZ et SERRES le 6 janvier 2017. L'actualisation du bilan au 31/12/2017 prend en compte la mise en œuvre du projet urbain susvisé remis à la SPLA en décembre 2017. Il a généré des dépenses et des recettes supplémentaires décrites dans la note de conjoncture ci-jointe.

Le nouveau montant global des charges de l'opération s'établit à 125 M € en augmentation de 12,6 M € par rapport au dernier bilan. Le montant global des produits s'établit à 125,24 M € en augmentation de 12,84 M € par rapport au dernier bilan. Ainsi, le bilan fait apparaître un résultat sur toute la durée de l'opération de l'ordre de 0,25 M €. L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la note de conjoncture et dans le bilan financier actualisé ci-joint.

L'année 2017 a principalement été consacrée à la réalisation d'études ; les dépenses totales s'établissent à 619 163 € HT alors qu'aucune recette n'a été enregistrée. La trésorerie a donc

été assurée par les avances remboursables versées par la Ville dont le bilan de mise en œuvre au 31 décembre 2017 est annexé au CRFA, conformément à l'article L 1523-2 (4°) du CGCT.

Aussi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité pour 2017, ci-joint relatif à la concession d'aménagement de la ZAC de la Constance.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 36
Contre	: 5

Ont voté contre

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Charlotte DE BUSSCHERE Hervé  
GUERRERA Souad HAMMAL

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Alexandre GALLESE Sophie  
JOISSAINS Stéphane PAOLI Jean-Marc PERRIN Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis  
TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2018**

.....

**24. Ville d'Aix-en-Provence – ZAC de la Constance – CRAC 2017**

Il est rappelé que la Ville d'Aix-en-Provence a créé la ZAC de la CONSTANCE par délibération de son Conseil Municipal du 23 juillet 2015 et confié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires l'aménagement de cette importante opération par convention datée du 10 septembre 2015.

Il est rappelé également qu'à l'issue d'une procédure de concours d'urbanisme c'est le projet présenté par l'Agence DEVILLERS associée au bureau d'études INGEROP qui a été retenu en fin d'année 2016.

**NOTE DE CONJONCTURE**

Le marché d'études d'urbanisme, paysagères et techniques a, après négociation, été notifié au groupement DEVILLERS & Associés, INGEROP, FERNANDEZ & SERRES, le 6 janvier 2017 date à laquelle les études de finalisation du schéma d'ensemble et l'élaboration d'un règlement d'urbanisme ont démarré.

**ETUDES ET PROCÉDURES D'URBANISME :**

Le plan d'ensemble de la ZAC a été présenté au Comité de Pilotage de l'opération le 16 mars 2017 qui a demandé de retravailler le schéma de voirie au niveau du stade REYNIER et validé la proposition de transfert du stade au sud de la ferme de la CONSTANCE.

Concernant l'énergie le Comité de Pilotage a, dans la même séance, demandé à ce que soient poursuivies les études de faisabilité d'une production de chaud et de froid dimensionnée pour les besoins de la ZAC à partir des eaux de rejet de la station d'épuration d'Aix-en-Provence.

Les procédures en vue d'ouvrir à l'urbanisation le secteur 2AU de la Constance et leur calendrier ont été arrêtés en concertation avec les services de la Ville et validés par le Comité de Pilotage réuni le 5 mai.

Les dossiers correspondants ont été communiqués à la Ville par la S.P.L.A en juin et le Conseil Municipal s'est prononcé le 20 juillet sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur Constance initiant la procédure de modification du PLU; l'Enquête Publique correspondante était programmée en septembre pour une validation de la modification en décembre par le Conseil Municipal.

Le calendrier n'a pas pu être tenu et la procédure de modification du PLU a été suspendue suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 juillet 2017 qui a modifié les modalités de déroulement des procédures



de modification du PLU en les soumettant désormais à Évaluation Environnementale après saisine de la Mission Régionale Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

La MRAE immédiatement saisie par la Collectivité a prescrit le 19 octobre la nécessité de réaliser une Évaluation Environnementale.

Compte tenu de cette décision, le calendrier d'approbation d'une modification du PLU par le Conseil Municipal en décembre 2017 ne pouvait plus être tenu et du fait du transfert de la compétence d'urbanisme à la Métropole Aix Marseille Provence au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le choix et le calendrier des procédures arrêtés par le Comité de Pilotage du 5 mai devaient être réexaminés. C'est ce qu'a fait le Comité de Pilotage réuni le 11 décembre qui a décidé d'abandonner la procédure de modification en cours et de s'engager dans une seule procédure de révision allégée conduite par la Métropole.

### **ACQUISITIONS FONCIERES :**

Le Comité de Pilotage du 11 décembre a validé la proposition de la S.P.L.A de préempter la vente d'une propriété bâtie d'une superficie de 345 m<sup>2</sup> cadastrés ID n°77.

### **FINANCIER:**

Un avenant 1 à la convention d'avance de trésorerie a été validé par le Conseil Municipal du 20 juillet et notifié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires le 28 juillet.




Il porte le montant de l'avance remboursable consentie par la Ville à la S.P.L.A à 1 970 000 € T.T.C.

La prescription de réalisation d'une Étude Environnementale faite par la MRAE nécessite de commander des études complémentaires et d'augmenter à nouveau le montant de l'avance.

Le Comité de Pilotage du 11 décembre a validé l'augmentation de 180 0000 € T.T.C de l'avance remboursable qui reste à formaliser par avenant n° 2 à la convention initiale.

### **PERSPECTIVES:**

Le calendrier prévisionnel de la procédure de révision allégée du PLU est le suivant :

-  Concertation préalable en juin 2018.
-  Enquête Publique au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.
-  Approbation de la révision à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

L'année 2018 et le premier semestre de 2019 seront consacrés aux études complémentaires et à l'établissement du dossier de révision (1<sup>er</sup> semestre 2018) ainsi qu'au suivi de la procédure.

Le dossier de réalisation de la ZAC ainsi que le dossier de DUP d'ouvrage seront constitués à l'issue de l'Enquête Publique sur la révision du PLU de manière à prendre en compte dans ces dossiers les éventuelles remarques formulées sur le projet.

### **BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2017**

Il est rappelé que le précédent bilan approuvé était celui issu de l'étude de faisabilité de 2012 dont seul le poste ETUDE avait été actualisé et mis en cohérence avec le montant des études d'urbanisme issu de la négociation avec le lauréat du concours.

L'actualisation du bilan au 31.12.2017 prend en compte les dépenses et les recettes prévisionnelles générées par la mise en œuvre du projet urbain élaboré par l'Agence DEVILLERS tel qu'il est décrit dans l'Avant-Projet remis à la S.P.L.A en décembre 2017.

## 1- CHARGES :

Le montant total des charges s'établit à 125 M € en augmentation de 12,6 M € par rapport à l'ancien bilan.

Cet écart s'explique principalement par :

- ✚ Une augmentation sensible des postes travaux et honoraires qui passent globalement de 62,8 M € à 91,75 M € et qui s'explique principalement par :
  - le coût des ouvrages d'art non prévus dans l'étude préliminaire qui était antérieure aux études préalables ayant conduit à la création de la ZAC et au concours d'urbanisme (doublement du pont sur l'A8, élargissement du passage sous l'A8, passerelle piéton du vallon) et qui s'élève à 13,59 M € honoraires compris.
  - le coût d'un groupe scolaire supplémentaire et d'un parking enterré de 300 places non prévu dans l'étude préliminaire de 2012 qui s'élève 13,5 M€ honoraires compris.
- ✚ Ces surcoûts sont minorés par une baisse du poste acquisitions foncières qui passe de 35 M € à 21 M € :

Dans l'étude de 2012 il était en effet prévu de faire l'acquisition de la totalité des terrains constructibles de la ZAC soit 35 hectares.

Une partie des terrains est aujourd'hui maîtrisée par des promoteurs constructeurs et les surfaces à acquérir ont été revues à la baisse pour les limiter aux terrains constructibles non maîtrisés par des promoteurs constructeurs et aux emprises des équipements publics chez les promoteurs constructeurs.
- ✚ Le poste charges financières a également été revu à la baisse dans la mesure où il y a moins d'acquisitions foncières à réaliser en préalable au lancement de l'opération et que les dépenses travaux peuvent être programmées pour être rapidement équilibrées par les recettes provenant des participations des promoteurs constructeurs.

## 2- PRODUITS

Dans l'attente d'une validation des modalités financières de réalisation de la ZAC qui se fera à travers l'approbation du Dossier de Réalisation de la ZAC le montant global des recettes a été évalué à 125,24 M € H.T en augmentation de 12,84 M € par rapport à l'ancien montant issu de l'étude de faisabilité de 2012.

Il se décompose en deux types de recettes :

- les recettes de cession de charges foncières de 60 634 m<sup>2</sup> de SDP de logement, 68 280 m<sup>2</sup> de SDP d'activité et de 1 530 m<sup>2</sup> de SDP de commerces pour un montant total de 49,48 M€ H.T.
- les recettes provenant du versement de participations aux équipements généraux de la ZAC par les promoteurs constructeurs pour un montant total de 75,76 M € H.T et correspondant à un programme de construction de 179 365 m<sup>2</sup> de SDP de logement, 2 300 m<sup>2</sup> de SDP d'activité tertiaire et 4 430 m<sup>2</sup> de SDP de commerces.

## 3- RESULTAT D'EXPLOITATION

Sur ces hypothèses de charges et de produits, le résultat d'exploitation est en léger excédent de 0,24 M € H.T.



## REALISATION ET RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 619 163 € dont 610 826 € de frais d'étude, 6 300 € d'honoraires de géomètre et conseils juridiques et 2 037 € de frais divers de reprographie et annonces légale. Aucune recette n'a été perçue sur l'exercice et la trésorerie a été assurée par les avances remboursables versées par la Ville à raison de 420 000 € en janvier et 1 550 000 en octobre.

Le résultat d'exploitation de la période est négatif à – 618 210 €.

## PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 ET PLAN DE TRESORERIE

- ✚ Le montant prévisionnel des dépenses 2018 s'élève à 1 110 435 € décomposé en :
  - Frais d'études : 1 030 435 €
  - Foncier / consignation dans le cadre de la préemption de la parcelle ID n° 77 : 22 500 €
  - Frais divers de reprographie et d'annonces légales : 7 500 €
  - Rémunération du concessionnaire : 50 000 €
  
- ✚ Aucune recette d'aménagement n'est prévue en 2018 puisque le PLU ne sera pas approuvé dans l'exercice.
- ✚ La trésorerie de l'opération est assurée par les avances déjà versées par le concédant complétées par un nouveau versement de 180 000 € qui sera appelé dans le courant de l'année.

## TABLEAU DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES PENDANT L'EXERCICE 2017

Aucune acquisition et aucune cession foncière n'ont été réalisées pendant l'exercice 2017.

LC16 Ville d'Aix - Zac de la Constance  
CRAC 2017

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	Fin 2016 Année	2017 Année	2018 Année	Au delà	Bilan Nouveau
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-857 815</b>	<b>-239 605</b>	<b>-618 210</b>	<b>-1 110 435</b>	<b>2 211 647</b>	<b>243 397</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>112 400 000</b>	<b>858 772</b>	<b>239 605</b>	<b>618 163</b>	<b>1 110 435</b>	<b>1 23 090 793</b>	<b>125 000 000</b>
1	ETUDES	3 400 000	730 826	120 000	610 826	1 030 435	1 638 739	3 400 000
101	Etudes techniques	630 000						
103	Etudes préopérationnelles	2 590 000	15 765		15 765	134 235		150 000
104	Etudes urbanistes		535 061		535 061	896 200	1 628 739	3 060 000
105	Etudes esquisses architectes	180 000	180 000	120 000	60 000			180 000
107	Etudes des sols						10 000	10 000
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	35 000 000				22 500	20 977 500	21 000 000
202	Diagnostic archéologique						500 000	500 000
214	Terrains nus	35 000 000				22 500	18 977 500	19 000 000
217	Frais d'acte						1 000 000	1 000 000
219	Impôts et taxes						500 000	500 000
3	TRAVAUX	58 600 000					83 440 000	83 440 000
310	Travaux de VRD	43 100 000					51 560 000	51 560 000
311	Aléas	3 000 000						
314	Travaux de bâtiments	12 500 000					19 800 000	19 800 000
315	Travaux de génie civil						12 080 000	12 080 000
4	HONORAIRES	4 200 000	11 441	5 141	6 300		8 298 559	8 310 000
401	Géomètres		3 400		3 400		96 600	100 000
402	Maîtrise d'œuvre	4 194 859					8 110 000	8 110 000
413	Honoraires autres	5 141	8 041	5 141	2 900		91 959	100 000
5	FRAIS DIVERS	200 000	16 442	14 430	2 012	7 500	366 058	390 000
502	Assurances						140 000	140 000
503	Reprographie	35 000	8 544	8 158	386	2 500	88 956	100 000
505	Publicités, annonces, AO	15 000	4 925	4 925		5 000	40 075	50 000
511	Autres frais	150 000	2 973	1 347	1 626		97 027	100 000
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS							
7	CHARGES FINANCIERES	3 000 000	63	38	25		459 937	460 000
8	REMUNERATIONS	8 000 000	100 000	100 000		50 000	7 850 000	8 000 000
	<b>RECETTES</b>	<b>112 400 000</b>	<b>957</b>	<b>4</b>	<b>953</b>		<b>125 242 440</b>	<b>125 243 397</b>
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	112 400 000					49 483 100	49 483 100
101	Cessions terrains pour logements						31 271 300	31 271 300
102	Cessions terrains pour activités						17 752 800	17 752 800
103	Cessions terrains pour commerces	1 130 000					459 000	459 000
104	Cessions immeubles de logements	95 800 000						
105	Cessions commerces et bureaux	15 470 000						
2	PARTICIPATIONS						75 759 340	75 759 340
202	Participations constructeurs						75 759 340	75 759 340
3	SUBVENTIONS							
4	AUTRES PRODUITS							
5	PRODUITS FINANCIERS		957	4	953			957
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS							
	<b>FINANCEMENT</b>		<b>1 970 000</b>	<b>13 000</b>	<b>1 957 000</b>	<b>180 000</b>	<b>-2 150 000</b>	<b>0</b>
	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>2 009 000</b>	<b>61 500</b>	<b>26 000</b>	<b>35 500</b>		<b>2 150 000</b>	<b>2 211 500</b>
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	39 000	61 500	26 000	35 500			61 500
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	1 970 000					2 150 000	2 150 000
3	TRESORERIE (SORTIES)							
	<b>MOBILISATIONS</b>	<b>2 009 000</b>	<b>2 031 500</b>	<b>39 000</b>	<b>1 992 500</b>	<b>180 000</b>		<b>2 211 500</b>
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	39 000	61 500	39 000	22 500			61 500
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	1 970 000	1 970 000		1 970 000	180 000		2 150 000
3	TRESORERIE (ENTREES)							
	<b>TRESORERIE</b>				<b>961 131</b>	<b>181 750</b>	<b>243 397</b>	<b>243 397</b>
	TRESORERIE PERIODE	9 200 000	961 131	-3 087	964 218	-779 381	61 647	243 397
	TRESORERIE CUMUL				961 131	181 750	243 397	243 397

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le présent compte rendu annuel à la collectivité.

Extrait certifié conforme  
au procès-verbal du Conseil  
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur  
Jean-Louis VINCENT

## ZAC DE LA CONSTANCE

### Annexe au Compte Rendu d'Activité Concédée (CRAC) de l'année 2017



---

#### Bilan de la mise en œuvre de la convention d'avance de trésorerie du 23 novembre 2016.

La convention d'avance de trésorerie datée du 23 novembre 2016 et notifiée à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires le 29 novembre 2016 fixe le montant de l'avance que le concédant consent au concessionnaire pour faire face aux premières dépenses d'études dans l'attente des recettes définitives à 1 200 000 € remboursable au plus tard au 31 décembre 2020.

Ce montant a été porté à 1 970 000 par avenant n°1 daté du 25 juillet 2017 et notifié à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires le 28 juillet 2017.

La totalité de cette avance a été versée à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires en 2017 en deux versements :

-  Un premier versement de 420 000 € encaissé le 16 janvier 2017.
-  Un deuxième versement de 1 550 000 € encaissé le 5 octobre 2017.

Le montant cumulé des dépenses au 31 décembre 2017 s'élevait à 1 009 826, 21 €.

Le montant non consommé de l'avance en fin d'exercice 2017 s'élève donc à 960 173, 79 €

  
Le Directeur,  
Jean-Louis VINCENT,

PJ. : Récapitulatif des dépenses au 31 décembre 2017



Intitulé	Réalisé en HT	Réalisé en TVA	Réalisé en TTC
<b>1 DEPENSES</b>	<b>858 772.09</b>	<b>151 064.12</b>	<b>1 009 826.21</b>
1 ETUDES	730 826.03	146 165.21	876 991.24
4 HONORAIRES	11 441.27	1 740.00	13 181.27
5 FRAIS DIVERS	16 441.86	3 158.91	19 590.77
7 CHARGES FINANCIERES	62.93		62.93
8 REMUNERATIONS	100 000.00		100 000.00